

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

L'épreuve « **Le Mini Fastnet** » est organisée par le **Winches Club** du **12 au 24 juin 2017**, en partenariat avec la **Classe Mini**, avec le soutien de la **Ville de Douarnenez** et du **Conseil départemental du Finistère** et sous l'égide de la **FFVoile**.

2. RÈGLES

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (World Sailing) 2017-2020.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) 2017 - Epreuve de **catégorie 2**.
- Le règlement pour prévenir les abordages en mer RIPAM (COLREG).
- Le règlement Mini édition 2017 (voir Guide Mini 2017).

Le texte en français prévaudra en cas de conflit.

3. PUBLICITE

La « carte pour l'autorisation de port de publicité 2017 » délivrée par la FFVoile ou l'Autorité Sportive de leur pays est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle pendant la course.

En application de l'article 20.3 (d) (i) du règlement de publicité (ISAF) chaque bateau devra à la demande de l'organisation apposer la publicité fournie par l'organisation lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

4. ADMISSION

- 4.1 Le **Mini Fastnet** est ouvert aux voiliers conformes au règlement et à la jauge Mini édition 2017 - L'épreuve est classée de **niveau B** par la Classe Mini.
- 4.2 Les voiliers sont menés en double par un skipper et son équipier ayant été admis à participer par l'organisateur et les autorités sportives et maritimes (Cf. Règlement Mini, article R-2).
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription, au Winches Club (voir modalités au chapitre suivant).
- 4.4 Tous les participants doivent être en possession de leur licence FFVoile ou du certificat de l'Autorité Sportive de leur pays (+ cachet du médecin ou certificat médical).

- 4.5 **Au moins un membre de l'équipage (skipper ou équipier) doit posséder un brevet de secourisme valide** (voir article R-10 du Guide Mini 2017 et article 6.05.2 des OSR 2016/2017).

Rappel : le stage de survie (stage World Sailing) est obligatoire pour les 2 membres d'équipage.

Info : Pour les épreuves relevant de la catégorie 2 des RSO, les résultats d'une épreuve d'effort et les résultats d'une échographie cardiaque sont facultatifs mais recommandés.

- 4.6 L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (R.76 des RCV 2017/2020).

5. INSCRIPTION

- 5.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir **du 01 mars 2017**. La date de référence des inscriptions est fixée au **01 mars 2017**, toutes les inscriptions reçues avant seront enregistrées à cette même date.
- 5.2 Le nombre d'inscrits est limité à **50 bateaux**.
Toutefois, l'Organisateur se réserve le droit :
- d'accueillir des bateaux additionnels à participer à l'épreuve ;
 - de refuser des inscriptions.
- 5.3 Les droits d'inscription sont de **450 €** (dont **150 €** de frais de location de balise non remboursables).
- 5.4 La **fiche d'inscription** complétée et signée devra être renvoyée au Winches Club, **par courrier postal** (Maison du nautisme, 59 quai de l'Yser – 29100 Douarnenez) ou par courriel contact@winchesclub.org en précisant les références du virement bancaire réalisé sur le compte du Winches Club (IBAN : FR7612906000200209231000171)
- 5.5 **Pour que l'inscription soit prise en compte** (y compris en liste d'attente) à la date du cachet de la poste ou du courriel, il est impératif que :

A - les rubriques mentionnées «obligatoires» de la fiche d'inscription soient renseignées.

B - les droits d'inscription soient acquittés selon les modalités ci-dessous :

Modalités de règlement des droits d'inscription

Les fiches d'inscription doivent être accompagnées :

- d'un **chèque de 450 € à l'ordre du Winches Club** ;

ou

- d'une **preuve du virement de 450 € au Winches Club** (certificat de la banque **précisant le numéro du Mini** et attestant d'un virement de 450 € au Winches Club).

(Voir la fiche d'inscription pour les coordonnées bancaires du Winches Club).

5.6 Ordre d'inscription

Toutes les inscriptions dont les cachets de la Poste ou les courriels seront **datés avant le 01 mars 2017**, seront prises en compte à la même date, **soit le 01 mars 2017** et donc traitées sur le même plan.

Après réception des **50 premières inscriptions complètes**, les concurrents voulant s'inscrire seront placés en liste d'attente dans l'ordre chronologique de l'arrivée de leur règlement intégral des frais d'inscription (cachet de La Poste faisant foi).

- 5.7 Si toutes les conditions définies aux chapitres précédents ne sont pas remplies, la date de prise en compte de l'inscription sera la date de mise en conformité avec ces conditions.
- 5.8 La date limite d'inscription est fixée **au mardi 23 mai 2017**. Passé ce délai l'organisateur se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription.
- 5.9 Après réception de la fiche d'inscription et du règlement, le Winches Club adressera un accusé de réception (par e-mail ou à défaut par courrier postal) confirmant l'inscription.
- 5.10 Toutes les autres pièces du dossier (article R-11 du Guide Mini 2017) sont à adresser à la Classe Mini.
- 5.11 **Désistements** : « *Les annulations d'inscription moins d'un mois avant la date prévue du départ, non justifiées pour cas de force majeure, entraîneront la perte définitive de la totalité des droits d'inscription* » (Article R-13-a du Guide Mini 2017).
Cette règle s'applique également aux concurrents figurant en éventuelle liste d'attente.

Il appartient à chaque concurrent de surveiller l'évolution d'une éventuelle liste d'attente (site web de l'épreuve).

- 5.12 L'inscription d'un concurrent est considérée close lorsque :
- son dossier d'inscription est complet ;
 - le règlement effectif de la totalité des droits d'inscription est effectué ;
 - il a obtenu l'accord du Comité de Course, du Comité de Jauge, de la Classe Mini et d'une manière générale de l'organisateur.

Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

6. CHANGEMENT D'EQUIPAGE

Tout changement d'équipier **moins de 3 jours avant le départ** sera soumis à l'agrément de l'organisateur.

7. GRUTAGE

Les grutages et éventuels matages / démâtages utilisant les services portuaires sont à la charge des skippers. Un tarif préférentiel est accordé aux coureurs, 22 euros par manutention, les grutages auront lieu à marée basse. Le coût de chaque manutention est à régler auprès de la capitainerie avant de se présenter au grutier. Prendre contact directement avec le bureau du port : tel 0033 (0)2 98 60 26 30 - email port.de.plaisance@mairie-douarnenez.fr

8. JAUGE

Les bateaux doivent être conformes à la Jauge Mini 2017.
Une session de jauge pourra avoir lieu à Douarnenez pendant la période d'accueil des bateaux.
Pour faire jauger votre bateau, vous devez prendre contact avec la Classe Mini.



(document non contractuel)

11. OUVRAGES NAUTIQUES ET CARTES DE NAVIGATION

Les ouvrages nautiques et les cartes de navigation suivants (ou équivalents français / étrangers adaptés à une navigation côtière et hauturière) sont à présenter lors du contrôle sécurité réalisé avant le départ de la course (Réf. guide Mini 2017 course catégorie B) ; En raison de l'existence d'un parcours Sud, de substitution, susceptible d'être activé à l'initiative du directeur de course, **les ouvrages nautiques et cartes de navigation des deux parcours** devront être présentés lors du contrôle sécu et conservés à bord jusque confirmation du parcours retenu par le directeur de course.

Ouvrages nautiques :

- Règlement International pour Prévenir les Abordage en Mer (Ripam) ;
- Journal de bord ;
- annuaire des marées ;
- instructions nautiques des zones traversées (France, Royaume Unis, Irlande) ;
- livre des feux des zones traversées (France, Royaume Unis, Irlande).

Cartes de navigation (papier) trajet Fastnet :

- Baie de Douarnenez – 7121 – Ligne départ et arrivée ;
- De la Pointe Saint Mathieu à la chaussée de Sein – Iroise – 7172 ;
- Du goulet de Brest à Portsall – île d'Ouessant – 7149 – chenal du Four ;
- Atterrages entrée de la Manche, mer Celtique – 7210 – (routière) ;
- Côtes SW de Cornwall – 7340 ou détails des entrées de ports de la pointe de Cornouaille sur ouvrages nautiques ou autres cartes de navigation permettant un accès sûr à ces ports (Penzance, Falmouth, Newlyn...) ;
- De Saint Agnes Head à Dodman Point - Isles of Scilly – 6967 ;
- De Kenmare River au port de Cork - 7336 - (atterrage Irlande).

Cartes de navigation (papier) trajet BXA :

- Baie de Douarnenez - 7121 (L) - ligne d'arrivée ;
- De la chaussée de Sein à la pointe de Penmarc'h - Baie d'Audierne - 7147(L) ;
- De la pointe de Penmarc'h à la pointe de Trévignon, archipel des îles de Glénan- 7146 (L) ;
- De l'île de Penfret au plateau des Birvideaux - Abords de Lorient - 7031 (L) ;
- De la presqu'île de Quiberon aux Sables d'Olonne - 7068 (L) ;
- De l'île d'Yeu à la pointe de la Courbe - plateau de Rochebonne - 7069 (L) ;
- De Saint-Jean-de-Monts aux Sables d'Olonne - 7402 (L) ;
- Du plateau de Rochebonne au bassin d'Arcachon – 7070 ou carte de navigation ou ouvrage nautique assurant la jonction avec la carte 7069 et permettant une navigation sûre autour de BXA.

12. PROGRAMME

La phase préparatoire du départ du **Mini Fastnet** se fera au port de plaisance de Tréboul.

- **Début de la période d'accueil gratuit des bateaux :** - samedi 03 juin 2017 ;
- **Début des contrôles et des confirmations d'inscriptions :** - mardi 13 juin à 09h00 ;
- **Fin des contrôles sécurité :** - vendredi 16 juin à 18h00 ;
- **Clôture des dossiers inscriptions :** - vendredi 16 juin à 17h00 ;
- **Prologue obligatoire en baie de Douarnenez** - samedi 17 juin 2017 ;
(Essais des balises et contrôle VHF)
- **Accueil des coureurs, accueil officiel et buffet :** - samedi 17 juin à 19h00 ;
- **Départ :** - **dimanche 18 juin 2017 ;**
- **Proclamation des résultats, remise des prix et dîner :** - **samedi 24 juin à 19h00 ;**
- **Fin de la période d'accueil gratuit des bateaux :** - dimanche 02 juillet 2017.

Merci d'informer l'organisateur et la capitainerie du port de Tréboul avant le départ de vos intentions de stationnement du bateau et/ou de votre remorque après la course.

13. DATE LIMITE DE MISE A DISPOSITION

- 13.1** Les bateaux et les skippers, (ou représentant du skipper), devront être à la disposition de l'organisation au plus tard **le mercredi 14 juin 2017 à 10h00 locales à Douarnenez**. **Le skipper (ou son équipier) devra, dans ce délai et avant de commencer son contrôle sécurité émarquer au secrétariat de la course pour attester de sa présence et de celle de son bateau à Douarnenez.**
- 13.2** Passée cette date, les pénalités financières suivantes pourront être appliquées : 80 € les premières 24 heures, puis 160 € pour le second jour de retard (cf. Règlement Mini 2017, article R-13-b). Le produit de ces pénalités sera versé à une association de sauvetage en mer.
- 13.3** Les bateaux et skippers (ou équipiers) qui, après dérogation aux dispositions de l'article 12.1 accordée par le directeur de course, ne seront pas présents à Douarnenez **le vendredi 16 juin 2017 à 12h00** pourront ne pas être autorisés à prendre le départ.

14. CLASSEMENTS

Il sera effectué un classement Proto et un classement Série. Ils seront effectués en temps réel, en tenant compte des éventuelles pénalités ou bonifications.

15. PRIX

Seuls des prix en nature seront remis aux vainqueurs de chaque série.

16. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant d' 1,5 million d'Euros pour la compétition.

(Les concurrents licenciés hors F.F.Voile doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 € - Guide Mini 2017 article R-11).

17. BRIEFINGS ET RECEPTIONS

La présence des concurrents aux briefings et réceptions officielles figurant au programme du présent avis de course est obligatoire.

18. UTILISATION DES DROITS

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 19 84 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la loi n° 2003-70 8 du 1^{er} août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à la course MINI FASTNET implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celles de ses sponsors puissent être utilisées par l'organisateur pour communiquer et/ou valoriser la course et ce, sur tout territoire et tout support.

19. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur responsabilité à tous les effets.

En tenant compte de ses connaissances, des équipements dont il dispose, des conditions météorologiques ..., il appartient à chaque concurrent de juger de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve et de l'arrêter ou de la continuer.

Le Guide Mini 2017 comprenant la jauge 2017, le règlement spécifique épreuves 2017 et le règlement Mini 2017 est disponible sur le site de la Classe Mini.

CONTACTS :

Winches Club

Maison du Nautisme
59, quai de L'Yser
29100 Douarnenez

Tél. : +33 (0) 298 74 38 05
e-mail : contact@winchesclub.org
Site Internet : www.winchesclub.org
IBAN : FR7612906000200209231000171

Classe Mini

22, avenue de la Perrière
56100 Lorient

Tél. : +33 (0) 954 54 83 18
e-mail : contact@classemini.com
Site Internet : www.classemini.com